

Saint André de Sangonis,
le 17 décembre 2020

Aniane
Arboras
Argelliers
Aspiran
Aumelas
Bélarça
Brignac
Cabrières
Campagnan
Canet
Celles
Ceyras
Clermont l'Hérault
Fontès
Fozzières
Gignac
Jonquières
La Boissière
La Vacquerie
Lacoste
Lagamas
Lauroux
Lavalette
Le Bosc
Le Caylar
Le Cros
Le Pouget
Le Puech
Les Plans
Les Rives
Liausson
Lieurans Cabrières
Lodève
Mérifons
Montarnaud
Montpeyroux
Mourèze
Nébian
Octon
Olmet et Villecun
Paulhan
Pégairolles de l'Escalette
Péret
Plaissan
Popian
Poujols
Pouzols
Puéchabon
Puilacher
Romiguières
Roqueredonde
Saint André de Sangonis
Saint Bauzille de la Sylve
Saint Etienne de Gourgas
Saint Félix de l'Hérault
Saint Félix de Lodez
Saint Guilhem le Désert
Saint Guiraud
Saint Jean de Fos
Saint Jean de la Blaquière
Saint Maurice de Navacelles
Saint Michel
Saint Paroître
Saint Paul et Valmalle
Saint Pierre de la Fage
Saint Privat
Saint Saturnin de Lucian
Salasc
Sorbs
Soubès
Soumont
Tressan
Usclas d'Hérault
Usclas du Bosc
Valmascle
Vendémian
Villeneuve

Responsable de pôle référent : Vincent SALIGNAC

Nos Réf : JFS/TL/VS / ESG/20_210

Objet : Demande de devis, prestation « le renforcement du volet paysager du SCoT Pays Cœur d'Hérault »

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa compétence SCoT portée par le SYDEL Pays Cœur d'Hérault vous sollicite pour une demande de devis concernant « le renforcement du volet paysager du SCoT Pays Cœur d'Hérault ».

1. Contexte de la demande :

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une expertise paysage dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Cœur d'Hérault. Etant en phase de réalisation du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), cette mission vise à renforcer la rédaction des orientations et à doter le SCoT d'outils illustratifs et pédagogiques en matière de paysage. Il s'agira également de renforcer les autres composantes du SCoT, notamment le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) afin d'assurer l'équilibre entre les pièces composant le SCoT.

2. Références et procédure

Le présent marché est en procédure adaptée. – article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Il s'agit d'un marché public de services (prestations intellectuelles).

3. Caractéristique du marché

Compte tenu de la spécificité de la mission, il n'est pas prévu de décomposition des lots. Le marché est à lot unique.

Le délai d'exécution à partir de la réception du bon de commande signé / de l'ordre de mission est de 6 mois. Ce délai pourra être réajusté en fonction du retard éventuel sur la validation des DOO et DAAC. Une réunion de lancement est prévue en semaine 4.

Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

4. Objet de la prestation et méthodologie

La prestation devra porter sur les axes suivants :

- Renforcement du volet paysager de l'Etat Initial de l'Environnement
- Renforcement du Volet paysager du PADD
- Rédaction du volet paysager du DAAC
- Rédaction du volet paysager du DOO

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques - Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 - contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 - conomie@coeur-herault.fr

5. Livrables

Les attendus de la mission en termes de production, concernant l'accompagnement rédactionnel et illustratif du DOO et du DAAC et la complétude de l'EIE et du PADD.

. Pour l'EIE et le PADD :

Pour l'EIE et le PADD, il s'agira d'ajouter de manière visible dans les documents existants les compléments proposés au sein de versions enrichies : EIE paysage / PADD paysage.

. Pour le DOO et le DAAC :

Pour le DOO et le DAAC, il est attendu du prestataire la production :

- d'un document graphique de synthèse des orientations paysagères (I)
- de croquis paysagers pour guider les projets communaux ou intercommunaux (II)
- de rédactions permettant d'accompagner les documents graphiques des DOO et DAAC (III).

I) Le document graphique de synthèse des orientations paysagères se composera principalement des points ci-dessous (liste non exhaustive à calibrer lors d'un premier rendez vous technique)

Les éléments agri-naturels constituant les « limites » paysagères du développement

- Mise en valeur du grand paysage/ les cônes de vues, les coteaux, ...
- Les écrans paysagers
- Les coupures d'urbanisation
- Les cours d'eau

Les éléments du paysage urbain et villageois à protéger

- Les silhouettes villageoises / façades visibles de loin ou silhouettes dominantes à préserver
- Le patrimoine urbain et villageois remarquables
- Les hameaux et domaines agricoles à forte valeur patrimoniale
- Le petit patrimoine

Les éléments urbains et villageois à requalifier ou à traiter, guider les nouveaux projets urbains et Enr

- Les entrées de ville et de territoire (échangeurs)
- Les secteurs dégradés à requalifier (friches agricoles, industrielle, ...)
- Les franges urbaines à traiter
- Les zones d'activités et commerciales
- Les vues depuis les axes de communication structurants (autoroutes)
- Les lotissements, les ZAC
- Les équipements structurants
- Le photovoltaïque au sol, en toiture ou ombrières

II) Les croquis paysagers permettront de guider les projets communaux, en privilégiant l'insertion dans le paysage des projets d'urbanismes. Il s'agit de donner des exemples illustrés des orientations afin de faciliter leur mise en œuvre par les communes et intercommunalité. Le détail, l'échelle, le nombre sera à déterminer en fonction de la prise en compte des documents existants et des besoins de la mission.

La détermination des croquis se fera en fonction de l'armature paysagère :

- Dispositions adaptée à chaque composante : plaine/ coteaux sensibles, ..
- Principes de greffe urbaine selon les morphologies pôles et des villages
- Principes paysagers structurants guidant l'aménagement des pôles intercommunaux

Les prestations du bureau d'études seront rétribuées de la façon suivante :

Par acomptes successifs à l'issue de la réalisation de chaque composante de la mission (après service fait), suivant un calendrier préétabli lors de la réunion de lancement. Le prix est ferme et forfaitaire.

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à

Evelyne Séjourné, Secrétaire Générale pour les demandes administratives
Vincent Salignac, Responsable du pôle Aménagement et Environnement pour les demandes techniques.

Une réponse sera adressée, selon le cas, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification ; 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

10. Date de remise des offres

Les devis doivent nous parvenir par mail aux adresses suivantes :

Avant le 15 Janvier 2021 à midi pour un démarrage à partir du 25 Janvier 2021

11. Modalités de remise des offres

Les documents liés à la candidature doivent faire apparaître :

- La liste des principales références pour des prestations similaires exécutées en cours d'exécution au cours des trois dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Les certificats de qualifications professionnelles

Les documents liés à l'offre :

- Le CCTP joint au présent règlement de consultation signé.
- La décomposition du prix global et forfaitaire de la prestation faisant apparaître le nombre de journées, le coût journalier des différents intervenants et les frais annexes (devis détaillé)
- Le mémoire technique et méthodologique relatif de la mission et permettant de juger la valeur technique de l'offre comportant :
 - o Le descriptif de la méthodologie
 - o La composition de l'équipe proposée pour la mission.
 - o Les outils techniques et graphiques utilisés
 - o L'identification du nombre de jours « terrain »
 - o Le nombre de jours détaillés par composante de la mission (EIE, PADD, DOO, DAAC).
 - o Le nombre de réunions, si la méthodologie proposée exige un nombre supérieur à l'attente de la Maîtrise d'Ouvrage (MO)
 - o Un calendrier prévisionnel de réalisation de la mission
 - o Un schéma d'articulation avec les prestataires qui réalisent le SCoT du Pays Cœur d'Hérault (EIE, PADD, DOO auprès de Tercia et DAAC, auprès de Thema).

12. Négociation

Une négociation est prévue dans le présent marché. Le pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président

Jean-François SOTO

6. Lieu de réalisation

La prestation se déroulera dans les locaux du prestataire sélectionné.

Des réunions pourront avoir lieu dans les Locaux du SYDEL Pays Cœur d'Hérault à Novel.id (Ecoparc La Garrigue, Saint André de Sangonis).

7. Le contenu du devis

Veillez svp nous préciser les prix unitaires suivants :

- Détermination du nombre de jour par composante de la mission paysage :
Renforcement du volet paysager de l'Etat Initial de l'Environnement
Renforcement du Volet paysager du PADD
Rédaction du volet paysager du DAAC
Rédaction du volet paysager du DOO
- Coût des livrables
- Coût des réunions demandées par la MO
- Coût des réunions supplémentaires

Le nombre de prestations pourra évoluer en fonction des besoins identifiés.

Les besoins des entreprises ou des porteurs de projet étant évolutifs et dans un souci de continuité avec le même prestataire, il sera possible de faire un avenant au devis et d'attribuer une enveloppe supplémentaire.

8. Critères de sélection des offres

- 1 Critères techniques : 60%
 - o Pertinence de la méthodologie proposée (50%) : compréhension de la commande (connaissance de notre territoire, clarté et lisibilité de la réponse, proposition en cohérence avec nos attentes, devis clair et détaillé répondant aux attentes, nombre de jours terrain) ; Cohérence entre le pilotage du SCoT et l'appui paysager (schéma clair et lisible, gouvernance) ; Références similaires du bureau d'études (appui paysager en planification)
 - o Compétences en la matière des intervenants et de l'équipe (20%) : Identification d'un référent principal (interlocuteur de la MO) ; Le référent principal est un paysagiste ; Domaines d'expertise de l'équipe (Urbaniste OPQU ; Architecte)
 - o Caractère qualitatif (20%) : Qualité et lisibilité des illustrations, dessins, visuels, bloc diagrammes proposés pour répondre à la commande (afin de d'illustrer une problématique) (20%)
 - o Planning prévisionnel (10%) : Respect des délais de validation et d'articulation entre les composantes de la mission en lien avec la réalisation du SCoT
- 2 Prix : 40%

9. Financement et exécution

A titre indicatif enveloppe estimative de 10 000€.

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre du SYDEL Pays Cœur d'Hérault.

L'adresse mentionnée sur la facture devra être celle du siège : Pays Cœur d'Hérault
Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue », 9, rue de la Lucques – Bât B,
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Un RIB devra être communiqué à réception du bon de commande pour engagement Ou devra figurer sur les documents comptables (bon de commande et facture).

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 – economie@coeur-herault.fr